

Conditions d'admission

Comme l'enseignement, au Canada, est un domaine de compétence provinciale, chaque province confère ses propres certificats de fin d'études secondaires. Les universités canadiennes exigent comme condition minimale d'admission le certificat accordé par la province où elles se trouvent, mais toutes acceptent les certificats des autres provinces comme titre équivalent.

Les élèves commencent leurs études post-secondaires à l'âge de 17 ou 18 ans, après 11 à 13 ans de cours primaire et secondaire. À Terre-Neuve, ils entrent à l'université après 11 ans de scolarité; en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique, l'admission à l'université suppose 12 années de scolarité; en Ontario, 13 années d'études sont exigées. Au Québec, le cours secondaire se termine après la 11^e année, mais les élèves qui désirent entrer à l'université doivent d'abord accomplir deux années dans un Collège d'enseignement général et professionnel (CÉGEP).

Certains programmes menant à des diplômes professionnels en arts et en sciences, sont accessibles dès la fin de l'école secondaire, l'agriculture, le génie et la pharmacie, par exemple. D'autres facultés exigent des candidats qu'ils aient d'abord satisfait, en tout ou en partie, aux exigences d'un premier diplôme en arts ou en sciences.

La plupart des universités font preuve de souplesse pour l'admission aux programmes de premier cycle (généralement en arts et en sciences) des personnes dont la scolarité ne satisfait pas aux exigences courantes, à condition qu'elles aient cessé d'étudier depuis un certain nombre d'années et qu'elles montrent des dispositions pour les études universitaires. Le plus fréquemment, ce type de "certificat d'admission pour adultes" exige que les candidats soient âgés d'au moins 21 ans et qu'ils aient cessé de suivre des cours à plein temps depuis au moins deux ans. Les calendriers des différents établissements contiennent les exigences détaillées d'admission. Le *Répertoire des universités canadiennes* publié chaque année par l'Association des universités et collèges du Canada, contient également des renseignements utiles sur les programmes universitaires, les conditions d'admission et les frais. Le prix du répertoire de 1980 est de \$9 au Canada, \$11 aux États-Unis et \$12,50 dans les autres pays. Toutes les universités canadiennes admettent les étudiants de l'étranger et précisent généralement dans leur calendrier et dans le *Répertoire des universités canadiennes* comment elles établissent les équivalences entre les diplômes obtenus à l'étranger et les exigences canadiennes.

Pour pouvoir étudier au Canada, les candidats étrangers sont tenus de se procurer une autorisation et/ou un visa d'étudiant auprès d'un représentant du